



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes

Question écrite n° 36155

Texte de la question

M Philippe Legras rappelle à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer que son attention a déjà été appelée sur l'intérêt que présenterait, pour le développement du département de la Haute-Saône, le prolongement de la liaison autoroutière Paris-Troyes-Chaumont jusqu'à Vesoul et Lure. Dans une réponse faite à un vice-président du conseil général de ce département, il précisait : « Les projets autoroutiers en cours, A 5 (de Melun à Chaumont) et A 26, permettront à la Haute-Saône de bénéficier de meilleurs accès à la région parisienne et au nord du pays tandis que les importants travaux prévus sur les RN 19 et 57 au titre du contrat entre l'État et la région Franche-Comté amélioreront ses débouchés vers l'est et le sud-est de la France. Les contraintes financières et le trafic constaté sur l'actuelle liaison Chaumont-Vesoul-Lure-Héricourt ne permettent pas d'aller au-delà dans l'immediat ; il convient en outre de noter que le conseil régional de Franche-Comté, consulté en 1989 dans le cadre de la procédure de révision du schéma directeur routier national, n'a pas proposé le classement de cet axe en autoroute. » Il regrette que ce classement autoroutier de la liaison Chaumont-Vesoul-Héricourt-Belfort n'ait pas été retenu. À défaut de cette réalisation, il lui demande si cette liaison par la RN 19 pourrait bénéficier d'une inscription au titre des voies express prioritaires à deux fois deux voies. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir dans quels délais une telle réalisation pourrait avoir lieu, selon quelle programmation et quel financement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace mesure toute l'importance de la RN 19 qui est classée au schéma directeur routier national comme grande liaison d'aménagement du territoire et constitue l'une des deux principales priorités (avec la RN 57) de la région Franche-Comté. C'est pourquoi près de 200 MF ont été inscrits pour cet axe au cours du Xe Plan dans le département de la Haute-Saône et près de 162 MF dans le département du Territoire de Belfort. Afin de poursuivre l'effort de modernisation entrepris sur cette voie, une étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire va être lancée entre Langres et Héricourt. Cette étude aura pour objectif de définir le parti d'aménagement à long terme et de déterminer l'ensemble des travaux restant à effectuer sur cet axe pour lui conférer des caractéristiques plus adaptées. Ses conclusions, qui feront l'objet d'une concertation au plan local, devront être disponibles à l'échéance de 1993 afin de préparer au mieux le XIe Plan en retenant les opérations les plus prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36155

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, du transport et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5385